



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mars 2020
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 13 mars 2020, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) et souhaite lui faire part des informations ci-dessous.

En complément à son rapport du 26 avril 2019 ([S/AC.49/2019/28](#)), la Belgique souhaite ajouter qu'à la date du 20 février 2020 et à sa connaissance, aucun ressortissant de la République populaire démocratique de Corée présent sur le territoire belge ne répond aux conditions de rapatriement énoncées au paragraphe 8 de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

